



Paris, le 20 janvier 2021
Communiqué de presse

Mieux répondre aux besoins d'ingénierie des collectivités territoriales : l'ADF et le Cerema signent une convention de partenariat

L'Assemblée des départements de France, ADF, représentée par son Président, Dominique Bussereau et le Cerema, représenté par sa présidente, Marie-Claude Jarrot, et son directeur général, Pascal Berteaud, viennent de signer une convention de partenariat.

Le Cerema et l'Assemblée des Départements de France partagent des sujets de préoccupation communs, en matière d'ingénierie routière, de mobilité et d'ouvrages d'art particulièrement, sur lesquels ils peuvent développer une approche conjointe.

Ainsi, leurs travaux porteront principalement sur le sujet de l'environnement, sur le suivi et la gestion des patrimoines d'infrastructures, et notamment celui des ouvrages d'art, mais aussi la gestion des patrimoines bâtis, en particulier au regard de leurs performances énergétiques. Ils auront également pour objectif la mise en place d'un observatoire interdépartemental de la sécurité routière et de l'accidentalité.

À la veille d'une nouvelle étape de décentralisation routière, il est décisif pour les Départements de maintenir une ingénierie opérationnelle à laquelle le Cerema contribue particulièrement dans le domaine des ouvrages d'art.

Par ailleurs, les deux présidents ont évoqué le rôle et le positionnement du Cerema dans le cadre de l'évolution du projet de loi 4D. Dans cet objectif, une évolution du statut du Cerema devrait permettre d'alléger les procédures du code des marchés tout en sécurisant la commande publique des collectivités, de manière à ce que cet établissement porteur d'une mission d'adaptation au changement climatique puisse se rapprocher des territoires. « *La loi 4 D pourrait ainsi servir de véhicule juridique pour porter cet enjeu* » a précisé Marie Claude Jarrot.

A PROPOS DE L'ADF :

L'Assemblée des Départements de France (ADF) est une association pluraliste qui réunit les Présidents des 102 collectivités adhérentes, dont 95 Départements et 8 collectivités territoriales à compétences départementales.

Elle remplit une triple mission :

- Représenter les Départements auprès des pouvoirs publics
- Constituer un centre de ressources permanent pour les Conseils départementaux

- Offrir aux élus départementaux les moyens de confronter leurs idées, d'échanger leurs expériences et d'arrêter des positions communes sur les grands dossiers nationaux.

A PROPOS DU CEREMA :

Le Cerema est un établissement public de l'État tourné vers l'appui aux politiques publiques en matière d'aménagement, de cohésion territoriale et de transition écologique et énergétique. Doté d'un savoir-faire transversal, de compétences pluridisciplinaires et d'un fort potentiel d'innovation et de recherche, le Cerema intervient auprès des services de l'État, des collectivités et des entreprises pour les accompagner dans leurs projets.

Contacts presse

Cerema :

Géraldine SQUENEL – Directrice déléguée communication et relations presse - 06 12 73 55 56 / geraldine.squenel@cerema.fr

ADF – agence Epoka

Mélissa Rodanet – mrodanet@epoka.fr – 01 45 49 33 11

Boris Cavaglione – bcavaglione@epoka.fr – 06 84 84 37 53